RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03051
Numéro SIREN : 501 464 374
Nom ou dénomination : CALIDRIS

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2021 sous le numéro de dépôt 20287

Déposé au Greffe
le 06 SEP. 2021
sous le N° 20287
RCS N° 7 B32051

AXIS EXPERTS CONSEILS
Expertise comptable • Conseil • Audit

Certifié conforme
à l'original

SARL CALIDRIS

14 RUE PICARD

44620 LA MONTAGNE

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2020 au 31/12/2020

www.axisconseils.fr - contact@axisconseils.fr
4, rue de la Cousinerie - 59650 Villeneuve d'Ascq - Tel : 03.28.09.90.70

Dunkerque : 20 rue des Soeurs Blanches - 59140 Dunkerque
Paris : 14, rue Brémontier - 75017 Paris
Nantes : 15 bld Marcel Paul - Parc de l'Angevinière - 44800 Saint Herblain

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lille . SARL au capital de 47.000 Euros.
Siret : 432 944 098 00032 - TVA : FR 754 329 440 98 - APE : 6920Z - RCS Lille Métropole

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	31/12/2020 Brut	31/12/2020 Amort. et Dépréc.	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.	265 892	183 815	82 077	94 450
Autres immobilisations corporelles	103 624	46 632	56 992	6 155
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	312 500		312 500	208
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	208		208	
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 726		7 726	7 726
TOTAL (II)	**689 949**	**230 447**	**459 501**	**108 538**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	493 104		493 104	904 570
Autres créances	40 808		40 808	33 801
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	671 946		671 946	244 884
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 331		6 331	
TOTAL (III)	**1 212 189**		**1 212 189**	**1 183 255**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 902 137**	**230 447**	**1 671 690**	**1 291 792**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 7 726
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		Etat exprimé en **euros**	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel		14 200	14 900
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...			
	Ecarts de réévaluation			
	RESERVES			
	Réserve légale		1 490	
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			1 490
	Autres réserves		585 512	451 904
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice		**185 560**	**133 608**
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
		Total des capitaux propres	**786 763**	**601 902**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
		Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
		Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		58 297	27 873
	Emprunts et dettes financières divers		120 467	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			69 150
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		153 201	183 724
	Dettes fiscales et sociales		487 197	409 143
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		65 766	
	Produits constatés d'avance (1)			
		Total des dettes	**884 927**	**689 890**
	Ecarts de conversion passif			
		TOTAL PASSIF	**1 671 690**	**1 291 792**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	185 560,45	133 608,33
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	847 107	589 699
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		418

Etats financiers au 31/12/2020

ANNEXES

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

L'exercice considéré débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020.
Il a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat présente un total de 1 671 690 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 650 305 euros et un total charges de 2 464 744 euros, dégageant ainsi un résultat net de 185 560 euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles de l'Autorité des Normes Comptables N° 2018-07 relatif au Plan Général Comptable, modifiant le règlement ANC 2014-03, approuvé par arrêté ministériel en date du 26 décembre 2018 et publié au journal officiel en date du 30 décembre 2018, ainsi qu'en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du Code de Commerce.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées pour leur valeur nominale.
Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexe Covid Axis

Etat exprimé en **euros**

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Evènement Covid-19

La reconnaissance par l'OMS, le 11 mars 2020, de l'état de pandémie mondiale et les mesures consécutives de contraintes décidées par le Gouvernement Français dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus ont emporté pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite.

A ce jour, les effets qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont encore difficilement chiffrables dans leur globalité compte tenu du ralentissement d'ensemble de l'économie et des incertitudes accrues quant à la durée et l'intensité de la perturbation des activités économiques.

Concernant notre entreprise, du fait de la limitation de la circulation des biens et des personnes. l'activité n'est pas impactée depuis la mi-mars 2020. L'activité de la société a été maintenue depuis le 17 mars 2020 mais il est toujours difficile d'avoir une visibilité globale des impacts à moyen et long terme sur la valeur comptable et la liquidité des actifs de notre société, l'évaluation de ses passifs et sa performance.

Néanmoins, s'agissant d'évènements ayant un lien direct prépondérant avec une situation existante et toujours en cours à la clôture de l'exercice, les comptes ont été arrêtés en fonction des effets connus et chiffrables à cette date, d'autres en effet ne seront visibles qu'au cours du prochain exercice et ne sont pas tous chiffrables à la date de rédaction de la présente annexe.

Parmi les impacts observés entre mars 2020 et la date de clôture, nous pouvons signaler :

- Versement d'une prime de relance mutualiste du Crédit Mutuel à titre exceptionnel et d'accompagnement à hauteur de 20 K€,

Enfin, notre analyse en l'état actuel de nos connaissances ne laisse pas présager de remise en cause de la continuité d'exploitation de la société au cours des douze prochains mois.

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	212 727		54 785		1 620	265 892
	Instal., agencement, aménagement divers	17 735		56 480			74 215
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	24 510		5 524		625	29 409
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**254 971**		**116 789**		**2 245**	**369 516**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence			312 500		312 500	
	Autres participations	208		312 500		208	312 500
	Autres titres immobilisés			208			208
	Prêts et autres immobilisations financières	7 726		700		700	7 726
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 933**		**625 908**		**313 408**	**320 433**
	TOTAL	**262 904**		**742 697**		**315 653**	**689 949**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	118 276	66 749	1 211	183 815
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	17 337	4 149		21 486
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	18 753	6 642	248	25 146
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**154 367**	**77 540**	**1 459**	**230 447**
	TOTAL	**154 367**	**77 540**	**1 459**	**230 447**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	7 726		7 726
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	493 104	493 104	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	37 672	37 672	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	3 136	3 136	
	Charges constatées d'avances	6 331	6 331	
	TOTAL DES CREANCES	**547 968**	**540 242**	**7 726**

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	58 297	20 476	37 821	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	153 201	153 201		
	Personnel et comptes rattachés	88 998	88 998		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	214 969	214 969		
	Impôts sur les bénéfices	14 168	14 168		
	Taxes sur la valeur ajoutée	154 428	154 428		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 634	14 634		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	120 467	120 467		
	Autres dettes	65 766	65 766		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**884 927**	**847 107**	**37 821**	

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 051
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	120 467

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23		23	
Emprunts et dettes financières divers	467		467	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 790		14 790	
Dettes fiscales et sociales	152 963	115 052	37 911	*32,95*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	27 866		27 866	
TOTAL	**196 110**	**115 052**	**81 057**	*70,45*

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	1 490,00	10,0000	14 900,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice	70,00	10,0000	700,00
	Du capital social fin d'exercice	**1 420,00**	**10,0000**	**14 200,00**

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros** — **31/12/2020**

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL TECHNIQUE ETHIQUE ENVIRONNEMENT	2 500		100,00	312 500	
2. Participations (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL TECHNIQUE ETHIQUE ENVIRONNEMENT					
2. Participations (10 à 50 %)					

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

CALIDRIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 14 200 euros
Siège social : 14-16, rue Picard
44620 LA MONTAGNE
501 464 374 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 185 560,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	185 560,45 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement au poste « Réserves Légales »	70,00 euros
Soit un solde de En totalité au compte "autres réserves".	185 630,45 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CALIDRIS
14 RUE PICARD 44620 LA MONTAGNE
TEL 02 11 11 35 90 - 06 25 57 32 15
siren 501 464 374 00013
bertrand.delprat@calidris.fr

Certifié conforme
La Gérance

Le Gérant
Bertrand DELPRAT

CALIDRIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 14 200 euros
Siège social : 14-16, rue Picard
44620 LA MONTAGNE
501 464 374 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 juin,
A 19 h 00,

Les associés de la société CALIDRIS, société à responsabilité limitée au capital de 14 200 euros, divisé en 1 420 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, 14-16, rue Picard 44620 LA MONTAGNE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :
Monsieur Gaétan BARGUIL, titulaire de 220 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Pierre DELPART, titulaire de 300 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Bertrand DELPRAT, titulaire de 750 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Jérôme PUZIN, titulaire de 150 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DELPRAT, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour relevant de l'assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,

- Questions diverses,

Ordre du jour relevant de l'assemblée générale extraordinaire

- Autorisation d'une cession de parts entre associés,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- projet de cession de parts sociales,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 389 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 185 560,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	185 560,45 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement au poste « Réserves Légales »	70,00 euros
Soit un solde de	185 630,45 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération nette allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 80 148,17 euros.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant, à savoir :

- Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 32 913 euros
- Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 503,88 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolutions relevant de l'assemblée générale extraordinaire

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Pierre DELPART de céder l'ensemble des parts sociales lui appartenant dans la Société, à Monsieur Bertrand DELPRAT, déjà associé pour 150 parts sociales numérotées 1051 à 1200 et à Monsieur Gaétan BARGUIL, déjà associé pour 150 parts sociales numérotées 1201 à 1350, et conformément à l'article 12 des statuts, déclare autoriser lesdites cessions, qui seront réalisées à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation des cessions autorisées, que l'article 6 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DEPUIS LA CONSTITUTION - REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

[...]

à Monsieur Bertrand DELPRAT, neuf cents parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 750 et de 1051 à 1200, ci	900 parts
à Monsieur Jérôme PUZIN, cent cinquante parts sociales en pleine propriété numérotées de 901 à 1050 en pleine propriété, ci	150 parts
à Monsieur Gaétan BARGUIL, trois cent soixante-dix parts sociales en pleine propriété, numérotées de 751 à 900, de 1201 à 1420, ci	370 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	1420 parts

Le reste de l'article demeurant inchangé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

M. Bertrand DELPRAT

Le Gérant
Bertrand DELPRAT

CALIDRIS
14 RUE PICARD - 44620 LA MONTAGNE
Tél : 02 51 11 35 90 - 06 25 57 32 15
siren 501 464 374 00013
bertrand.delprat@calidris.fr

CALIDRIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 14 200 euros
Siège social : 14-16, rue Picard
44620 LA MONTAGNE
501 464 374 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	**M. BARGUIL Gaétan** 46, rue Launay, 44620 LA MONTAGNE	220	220	
2	**M. DELPART Pierre** 18, rue des Hélianthes, 05000 GAP	300	300	
3	**M. DELPRAT Bertrand** 14, rue Picard, 44620 LA MONTAGNE	750	750	
4	**M. PUZIN Jérôme** 45, rue Mathurin Régnier, 75015 PARIS	150	150	
	Totaux	1 420	1 420	

Nombre d'associés : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le président de séance

ARRIVE LE
- 8 SEP. 2021
GREFFE TRIBUNAL COMMERCE

CB4520

CALIDRIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 14 200 euros
Siège social : 14-16, rue Picard
44620 LA MONTAGNE
501 464 374 RCS NANTES

Greffe du Tribunal de commerce
de NANTES
2 bis Quai François Mitterrand,
Immeuble Rhuys
44262 Nantes cedex 2

Le

CALIDRIS
Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,

- une déclaration de confidentialité des comptes de résultat (C. com., art. A.123-61-1),

- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée.

Vous trouverez aussi un chèque bancaire pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

M. Bertrand DELPRAT